



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE PUBLIC DE FORMATIONS INFORMATIQUES - CM/18/155

La constitution d'un groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelles sur les achats.

La Ville du Trait et le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Trait, qui ont des besoins communs en matière de formations informatiques, envisagent de mettre en place un groupement de commandes dans l'objectif de publier un marché à procédure adaptée.

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 les groupements de commandes peuvent être constitués entre la Ville du Trait et le CCAS du Trait afin de passer conjointement l'accord cadre de formations informatiques.

Le groupement de commandes établit une convention constitutive signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne un coordonnateur, chargé de procéder à tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Il est proposé de désigner la Ville du Trait comme coordonnatrice du groupement.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment l'article 28,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 78,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT que la constitution d'un groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelles sur les achats.

APPOUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville du Trait et le CCAS du Trait portant sur des prestations de formations informatiques.

APPROUVE que la Ville du Trait soit coordinatrice du groupement constitué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette convention.

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20181218-976_CM_18_155-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

